



## COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N° 22

---

Réunion : 30/01/2023

Horaires : 10h à 16h 30      Présentiel/Visio

---

Président(e) : Mr André LUCAS

---

**Présent(e)s** : Mmes Chantal DELOGE ; Agnès IRLA ; Ghyslaine SALDANA

Mrs. Jacques ADGE, Mazouz BELGHARBI, Patrick BOUDREAUULT, Francis DAUSSEING, Cyril DURAND, Jean Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Christian VIDAL.

**Excusés** : Mrs. Christian GRAS, Guy PUEYO.

**Participant à la réunion** : Mrs Marco SENTEIN et Yvan DAVID

## **Compétitions Jeunes**

La commission a travaillé sur les compétitions Jeunes pour la saison 2024- 2025 afin de les rendre plus attractives.

### **Rappel**

#### **Permanence Hivernale**

**La commission organise une permanence du Vendredi 16h au Dimanche 9h pour traiter les arrêtés Municipaux pour terrains impraticables.**

**Seuls les documents envoyés sur [permanence@occitanie.fff.fr](mailto:permanence@occitanie.fff.fr) seront pris en compte .**

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

### **Demandes de report de match**

Toute demande de report de match doit obligatoirement être faite sur FOOTCLUB au plus tard 10 jours avant le match avec accord du club adverse.

Chaque demande sera étudiée par la CRGC et pourra être refusée si la demande n'est pas justifiée.

Compte tenu du nombre de matchs importants à reporter, la Commission pourra les reprogrammer en semaine.

### **Coupe D'Occitanie**

**La commission a effectué les tirages de la Coupe d'Occitanie :**

**Pour les Seniors garçons :**

**1/8<sup>ème</sup> de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 février 2023**

**1/4 de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 mars 2023**

**1/2 Finale qui se dérouleront les 6 et 7 mai 2023**

**Pour les Seniors Féminines :**

**1/4 de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 mars 2023**

**1/2 Finales qui se dérouleront les 29 et 30 avril 2023**

***OBLIGATIONS DES CLUBS – EQUIPES DE JEUNES A 11***

### Absence FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
28/01/2023	U18 Fem. R2 A 11 / Phase 1 / Poule B	581934 Fc Latour Bas Elne 1 - 781263 Carcass. Foot Fem 1	25147840	Amende 25€ club de Fc Latour Bas Elne 1 N°581934

### Retard FMI

Date	Compétition	Match	N°Matc	Décision CRGC
28/01/2023	U18 Régional 2 / . C - Poule C	541545 Confluences F.C. 11 (Perdant) 560950 Grp.Fc Lannez.Nest.M 11	24583585	Amende 25€ club de Confluences Fc 11 N°541545
25/01/2023	Régional 1 - Futsal / . B - Poule B	526462 Fc Bagatelle 1 (Perdant) 853403 Cayun Futsal C. 1 (Gagnant)	24668263	Amende 25€ club de Bagatelle 1 N°526462
28/01/2023	Coupe Occitanie U20 / Coupe Occitanie U20 / Poule G	500095 Sète Fc 34 11 - 503214 Frontignan As 11	25310573	Amende 25€ club de Sète Fc 34 11 N°500095
28/01/2023	Coupe Occitanie U20 / Coupe Occitanie U20 / Poule B	505935 Cugnaux 11 - 537945 Ranguueil F.C. 11	25310543	Amende 25€ club de Cugnaux 11 N°505935
28/01/2023	Coupe Occ Intersport Seniors / Phase Régionale / Poule Unique	541889 Figeac Capdenac Qfc 1 (Gagnant) 552690 Tarbes Pyrénées Foot 1 (Perdant)	25557856	Amende 25€ club de Figeac Capdenac Qfc 1 N°541889
28/01/2023	Coupe Occ Intersport Seniors / Phase Régionale / Poule Unique	511422 Pamiers Fc 1 - 541234 St Clément Mont. Ent 1	25557831	Amende 25€ club de Pamiers Fc 1 N°511422
28/01/2023	Cpe Occitanie Intersport Fem / Phase Régionale 0 - Poule	560820 Albi Marssac Tarn Fa 2 (Perdant) 531494 Druelle F.C. 1 (Gagnant)	25555687	Amende 25€ club de Albi Marssac Tarn Fa 2 N°560820
29/01/2023	Cpe Occitanie Intersport Fem / Phase Régionale 0 - Poule	563649 Isardes Du Comminges 1 (Gagnant) 503029 Ales Ol 1 (Perdant)	25555686	Amende 25€ club de Isardes du Comminges 1 N°536649
29/01/2023	Coupe Occ Intersport Seniors / Phase Régionale / Poule Unique	503029 Ales Ol 2 - 590288 Pays Mazamétain Fc 1	25557522	Amende 25€ club de Ales Ol 2 N°503029

28/01/2023	Coupe Occitanie U19 / Régionale / Groupe Unique	512224 Ent. Vil. Maguelone 1 - 503313 Nîmes Ol 11	25475558	Amende 25€ club de Ent. Vil. Maguelone 1 N°512224
------------	---	---	----------	---

### Matches non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N°Matc	Décision CRGC
28/01/2023	Régional 1 - Seniors / .1 / Poule B	551412 Ol. Girou F.C. 1 - 540547 Narbonne F.U. 1	24573813	Match arrêté dossier transmis à la CRD
28/01/2023	Régional 2 - Seniors / . / Poule C	524819 Football Club Comtal 1 - 514451	24574338	Match non joué dossier transmis à la CRRM
28/01/2023	U18 Régional 1 / . / Poule A	503091 Millau So 11 - 550123 Canet Roussillon Fc	24583038	Match non joué dossier transmis à la CRRM
28/01/2023	Coupe Occitanie U19 / Régionale / Groupe Unique	590278 Ent. Bre Usb 2 Pt As 11 - 548263 Mont. Atlas Paillade 11	25549148	Match non joué dossier transmis à la CRRM
29/01/2023	Régional 2 - Seniors / . / Poule A	520109 Balaruc-Bains 1 - 529368 Fabrègues As 2	24574062	Match arrêté dossier transmis à la CRRM

\*\*\*\*\*

### **NATIONAL 3**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- ONET LE CHATEAU / BEUCAIRE STADE 30 non jouée le 21 et 29.01 est reportée au 19.02.23 au terrain de la Roque

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS**

Sous réserve d'homologation des résultats des 16èmes de finale

Les liste des matchs des 8èmes de finale de la Coupe a été transmise aux clubs

Les rencontres se dérouleront le 18 et 19 février 2023.

Conformément au Règlement de la LFO, les demandes de modification doivent être saisies sur FOOTCLUBS dans le délai imparti – 10 jours avant la date du match. Passé ce délai, les demandes seront refusées.

### **REGIONAL 1 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- RODEO / US ST ESTEVE PERPIGNAN non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23
- LUZENAC / FRONTIGNAN non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- ST ALBAN AUCAMVILLE / PLAISANCE non joué le 21.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 2 POULE A**

Match PALAVAS / MENDE du 05/02/23

Demande sur FOOTCLUBS effectuée n° 549272 le 18/01/23 par PALAVAS (club recevant) pour jouer la rencontre Le Samedi 04.02.23 à 15h00.

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

⇒ Emet un avis favorable à la demande de PALAVAS

Programme la rencontre PALAVAS / MENDE Le 04/02/23 à 15H00 Stade LOUIS BAUMES à Palavas.

### **REGIONAL 2 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- BAZIEGE OC / REVEL non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- FOIX / CASTELNAUDARY non jouée le 28.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 2 POULE C**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FCF SOURCES DE L AVEYRON / CAHORS non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23
- FIGEAC CAPDENAC / CAZES non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- LUC PRIMAUBE / BLAGANC non jouée le 28.01 reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 2 POULE D**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- GRISOLLES / MURET non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE B**

Suite décision de la CRRM du 25.01.23 concernant le dossier :

*Match N°24548568 : F. C. CORBIERES MEDITERRANEE 1 (580919) / F. O. SUD HERAULT 1 (581817) du 22.01.2023 – Régional 3 – Poule B :*

LA COMMISSION DECIDE :

⇒ *MATCH A JOUER à une date à fixer par la Commission compétente*

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CORBIERES MEDIT. FC / SUD HERAULT FO non jouée le 22.01 est reportée au 19.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE C**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- SAVERDUN / PEZENS non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23
- PAMIERS / MIREPOIX non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE D**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FLEURANCE / BOUTON D'OR non jouée le 21 et 28.01 est reportée au 18.02.23
  - PAVIE / PIBRAC 2 non jouée le 21 et 28.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE E**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- VIC FEZENSAC / VAL D'ADOUR non jouée le 21 et 28.01 est reportée au 18.02.23
  - CARBONNE / RANGUEIL non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE H**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- SALLES CURAN / ONET LE CHATEAU 2 non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23
  - NAUCELLE / ST ALBAN AUCAMVILLE 2 non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match PAYS MAZAMETAÏN / NAUCELLE du 04.02 à 18h

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 22/01/23 par le club PAYS MAZAMETAÏN (club recevant) pour jouer la rencontre le 04.02 à 20H.

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande de PAYS MAZAMETAÏN,  
 ⇒ Programme la rencontre PAYS MAZAMETAÏN / NAUCELLE du 04.02 à 20h

Match LE MONASTERE / BEAUZELLE du 04.02 à 19h

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 23/01/23 par le club FC MONASTERE (club recevant) pour jouer la rencontre le 04.02 à 18H.

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande de FC MONASTERE,  
 ⇒ Programme la rencontre LE MONASTERE / BEAUZELLE le 04.02 à 18h

### **U20 COUPE OCCITANIE POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FIGEAC CAPDENAC / ST SIMONS non jouée le 28.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **U20 COUPE OCCITANIE POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- ONET LE CHATEAU / CINTEGABELLE non jouée le 28.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **U20 REGIONAL POULE A**

Suite au mail du club ROUSSON AV S (517872) du 29/01/23, informant du FORFAIT GENERAL de l'équipe U20 REGIONAL POULE A en Championnat .

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT de l'équipe de ROUSSON en Championnat U20 et en Coupe Occitanie U20.

En conséquence la rencontre U20 Poule A du 04/02/23 - VERGEZE / ROUSSON est ANNULEE.

### **U20 REGIONAL POULE C**

Suite au mail du club PORTET CARREFOUR (508645) du 02/02/23, informant du FORFAIT GENERAL de l'équipe U20 REGIONAL POULE C en Championnat .

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT de l'équipe de PORTET CAR REC en Championnat U20 et en Coupe Occitanie U20.

En conséquence la rencontre U20 Poule A du 04/02/23 - ONET LE CHATEAU / PORTET CARR REC est ANNULEE.

### **COUPE OCCITANIE U19**

La CRGC Section JEUNES et COUPES, transmet à la CRRM le dossier du Match n° 25549148 ENT.BRE USB 2 PONT / MONTPELLIER PAILLADE du 28.01 non joué pour cause de panne de véhicule.

Suite mail du club MONTPELLIER PAILLADE en date du 28.01.23, informant que l'équipe pourrait se déplacer le mercredi 1<sup>er</sup> février pour jouer la rencontre de la coupe Occitanie U19

Compte tenu que le dossier est transmis à la CRRM pour instruction, et du délai trop court,

La Section JEUNES et COUPES :

- Informe les 2 clubs que si la CRRM donne le match à jouer,
  - La rencontre ENT.BRE USB 2 PONT / MONTPELLIER PAILLADE non jouée le 28.01 sera reportée au MERCREDI 8 FEVRIER à 20H00
- Une confirmation sera donnée ultérieurement

Sous réserve d'homologation du résultat du match des 1/32èmes de finale,

La CRGC Section JEUNES et COUPE

- ⇒ Confirme que le club qualifié pour les 16<sup>èmes</sup> de finale est le club de BEZIERS  
⇒ ALES / BEZIERS est programmé le 04.03 à 15h

Sous réserve d'homologation du résultat du match des 1/32èmes de finale,

La CRGC Section JEUNES et COUPE

- ⇒ Confirme que le club qualifié pour les 16<sup>èmes</sup> de finale est le club de NIMES OL.  
⇒ SETE FC 34 / NIMES OL est programmé le 04.03 à 17h30

### **U18 REGIONAL 1 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires, du nombre conséquent des matchs en retard et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées,
- MILLAU SO / NIMES OL non jouée le 17.12 est reportée au mercredi 01.03.23
  - RODEZ AV / BEZIERS AS non jouée le 21.01 est reportée au mercredi 01.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Toutefois, avec accord des 2 clubs saisi sur FOOTCLUBS, les rencontres pourraient être décalées au mercredi 8 mars pas plus tard.

Match BLAGNAC / CANET ROUSSILLON du 11.02.23 à 18h terrain Andromède 5

Demande saisie sur FOOTCLUBS par le club de BLAGNAC pour jouer la rencontre au terrain Barradels 1

La Section JEUNES

- Après avoir recueilli l'avis défavorable de la CRTIS concernant l'éclairage du terrain Barradels 1 (le terrain n'a pas d'éclairage classé)
- La rencontre est maintenue au terrain Andromède 5

### **U18 REGIONAL 2 POULE C**

Match FOOT VALLON / AUCH non joué le 21.01 reporté au 25.02

Demande et accord des 2 clubs saisis sur FOOTCLUBS pour reporter la rencontre du 25.02 au 18.03.23

La Section JEUNES,

- ⇒ Emet un avis DEFAVORABLE à la demande des 2 clubs, pour le motif suivant : il reste trop peu de dates disponibles pour le rattrapage des matchs en cas d'intempéries
- ⇒ La rencontre reste maintenue le 25.02.23

### **COUPE OCCITANIE U17**

Match ONET LE CHATEAU AGEN GAGES / REVEL du 28.01 à 15h à Onet

Suite arrêtés municipaux de ONET LE CHATEAU interdisant les terrains en herbe et synthétique pour le week-end du 28 et 29.01.23

Suite accord du club de REVEL pour accueillir la rencontre sur le terrain municipal 4 synthétique à Revel

Le club d'ONET LE CHATEAU n'ayant pas de terrain de repli, accepte l'inversion du match

La Section JEUNES et COUPES

- ⇒ Inverse la rencontre et programme REVEL / ONET LE CHATEAU AGEN GAGES le 28.01 à 15h à Revel au terrain synthétique

Sous réserve d'homologation des résultats des 16èmes de finale

Les liste des matchs des 8èmes de finale de la Coupe Occitanie U17 a été transmise aux clubs

Les rencontres se dérouleront le 4 et 5 mars 2023.

Conformément au Règlement de la LFO, les demandes de modification doivent être saisies sur FOOTCLUBS dans le délai imparti – 10 jours avant la date du match. Passé ce délai, les demandes seront refusées.

*Rappel : Article 69.3 - Choix du club recevant*

*Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant.*

*Il revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre. **Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins une division au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.** A ce titre, une équipe de Régional (ou de R1) se déplacera chez une équipe évoluant en Régional 2 ou dans une division inférieure.*

*Si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant. A défaut, la règle du club tiré le premier est applicable. En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, le club exempt au tour précédent doit systématiquement être considéré comme ayant reçu audit tour précédent.*

### **U17 REGIONAL POULE A**

Suite décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 25.01.2 concernant le dossier :

*L'APPEL DE L'UNION ST ESTEVE D'UNE DECISION DE LA LIGUE D'OCCITANIE - Match du 19.11.2022 (non joué) : AVENIR FOOT LOZERE / UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM (Championnat Régional 1 U17 -*

Match perdu par forfait par l'UNION ST ESTEVE (absence de l'équipe de l'UNION ST ESTEVE le jour du match). :

LA COMMISSION :

⇒ **INFIRME LA DECISION DE LA LIGUE D'OCCITANIE, DONT APPEL**, pour donner à jouer la rencontre en rubrique, à une date qu'il appartiendra à la Ligue de fixer.

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires, du nombre conséquent de matchs en retard et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée :

- MENDE AV FOOT LOZERE / U.ST. ESTEVE PERPIG.MM non jouée le 19.11 est reportée au mercredi 01.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Toutefois, avec accord des 2 clubs saisi sur FOOTCLUBS, la rencontre pourrait se jouer le mercredi 22.02.23

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires, du nombre conséquent de matchs en retard et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée,

- NARBONNE MONTPLAISIR / BEZIERS non jouée le 10.12 et le 25.01 est reportée au mercredi 01.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Toutefois, avec accord des 2 clubs saisi sur FOOTCLUBS, la rencontre pourrait se jouer le mercredi 22.02.23

#### **U16 REGIONAL 1 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FIGEAC CAPDENAC / RODEZ non jouée le 28.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

#### **U16 REGIONAL 2 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- OUEST AUDOIS / ALES non jouée le 28.01 est reportée au 25.02.23
- PAF / CONQUES non jouée le 28.01 reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

#### **U16 REGIONAL 2 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- SCP AS / SEYSSE FROUZINS non jouée le 21.01 reportée au 25.02.23
- GROUPE EFC 88 / GFCLNM non jouée le 28.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

#### **U15 REGIONAL POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- MILLAU / BEAUCAIRE EFC non jouée le 18.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FUTSAL REGIONAL 1 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FUTSAL, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les semaines de rattrapage prévu au planning de la LFO

- J.ENT. TOULOUSAIN / FC BAGATELLE reporté du 01.02 est reprogrammé au 01.03.23 à 20h15 au gymnase Alban Minville

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FOOTBALL ENTREPRISE REGIONAL 1**

Match FREESCALE 1 / LABTEAM du 16.02 à 19h45 – terrain Marcel CERDAN

Ne sachant pas si les travaux du terrain M. CERDAN seront effectués avant le 16.02.23

La CRGC Section FOOTBALL ENTREPRISE

⇒ Programme la rencontre FREESCALE 1 / LABTEAM du lundi 27.02 à 19h45 – terrain Lardenne 2 synthétique à Toulouse

### **FOOTBALL ENTREPRISE REGIONAL 2**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FOOTBALL ENTREPRISE, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les semaines de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FENOUILLET ROSERAIE / TOAC 2 non jouée le 26.01 est reportée au 23.02.23
- FREESCALE / FENOUILLET ROSERAIE non jouée le 30.01 est reportée au 20.02.23 au terrain synthétique Lardenne 3

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **COUPE OCCITANIE INTERSPORT FEMININES**

Les liste des matchs des 1/4 de finale de la Coupe a été transmise aux clubs

Les rencontres se dérouleront le 18 et 19 MARS 2023.

Conformément au Règlement de la LFO, les demandes de modification doivent être saisies sur FOOTCLUBS dans le délai imparti – 10 jours avant la date du match. Passé ce délai, les demandes seront refusées.

### **FEMININES REGIONAL 1 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- RODEZ / TOULOUSE non jouée le 22.01 est reportée au 26.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEM REGIONAL 2 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CARCASSONNE FOOT FEM / JACOU CLAPIERS non jouée le 22.01 est reportée au 19.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEM REGIONAL 2 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CASTEL GANDALOU / PORT CAR REC non jouée le 14.01 est reportée au 18.03.23
- PAYS D'OC 81 / AUCH non jouée le 21.01 est reportée au 18.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

**Match FOOTBALL CLUB COMTAL / AUCH Le 04/02/23 0 19h00**

Suite à l'accord des deux clubs pour reporter la rencontre au 19/02/23

La CR Gestion des Compétitions section Féminines émet un AVIS DEFAVORABLE au report de la rencontre, suite aux conditions climatiques des derniers jours et le nombre de match en retard.

- FC COMTAL / AUCH F est maintenu à sa date initiale

**U18 FEM REGIONAL 2 POULE D**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- AS OLEMPS / FC VIGNOBLES non jouée le 29.01 reportée au 26.02.23
- ESMN / DRUELLE non jouée le 28.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

**U18 FEM REGIONAL 2 POULE E**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- GFCLNM / US PLAISANCE DU TOUCH non jouée le 28.01 reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

**U18 FEM REGIONAL 2 POULE F**

Match MONTAUBAN / COQUELICOT MONTECH du 04/02/23

Suite à l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre

La CR gestion des Compétitions section Féminines émet un AVIS DEFAVORABLE à l'inversion de la rencontre (article 55 des RG de la LFO)

- MONTAUBAN / COQUELICOT est maintenue sur les installations de MONTAUBAN.

**Le Président**  
André LUCAS

**La Secrétaire**  
Agnès IRLA